



CREPS

Auvergne-Rhône-Alpes
– Vichy

DEJEPS AVIRON 2024-2026

INFORMATIONS AUX CANDIDATS ET AUX STRUCTURES D'ALTERNANCE

Les dates et tâches à réaliser ci-dessous devront impérativement être respectées pour l'admission en formation.

Dossier d'inscription : à déposer en ligne avec toutes les pièces demandées avant le **09 août 2024**.

Pour le certificat médical et l'attestation de natation, utiliser les modèles à télécharger.

- [Modèle certificat médical](#)
- [Modèle attestation 100m NL](#)

Test d'Exigence Préalable : si le candidat n'est pas titulaire du CQP ou du BPJEPS aviron, il doit fournir :

- Brevet de rameur niveau 3
- Attestation pédagogique d'un cadre technique fédéral. Cette attestation est réalisée à la suite d'une séance d'encadrement avec un équipage de niveau régional. Le candidat contacte le cadre de sa ligue pour réaliser la séance avant le 09 août 2024.

Fiche de renseignements structure : à déposer **remplie, tamponnée et signée** avant le **09 août 2024**

Contrats d'apprentissage : démarrage du contrat **avant le 10 septembre** (jour du positionnement) – démarches à faire auprès du CFA ADASA Campus : administration@cfa-adasa.com / 04 73 30 23 65)

Test de sélection (si plus de 15 candidats) : **09 septembre 2024**

Positionnement : **10 et 11 septembre 2024**

Conventions de formation : à rendre **remplies et signées** avant **31 octobre 2024**